

N°3

Juin
June
2015



Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

Justice & Corrections Section

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ANALYSE

INFORMATION AND ANALYSIS BULLETIN





Avec les dernières signatures apposées à l'Accord d'Alger le 20 juin 2015, cet instrument juridique jouit désormais de toute la légitimité indispensable préfigurant sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs reconnus au conflit du Nord Mali.

Naturellement, l'échec des accords antérieurs a conduit les négociateurs à revoir tout le dispositif de mise en œuvre du traité. Aussi, afin d'assurer le suivi, le contrôle, la supervision et la coordination de l'application effective par les Parties de toutes les dispositions de l'Accord, et sans préjudice du mandat confié à la MINUSMA par le Conseil de Sécurité, il est mis en place un Comité de Suivi de l'Accord (CSA). Le CSA a déjà tenu des réunions et adopté son Règlement Intérieur en plus du chronogramme détaillé de mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'Accord. Afin de l'aider dans ses prérogatives, le CSA met en place 4 sous-comités autour des thématiques suivantes: (i) questions politiques et institutionnels, (ii) défense et sécurité, (iii) développement économique, social et culturel, et enfin (iv) réconciliation, justice et questions humanitaires.

Les principaux négociateurs ainsi que les Parties à l'Accord sont conscients des défis qui peuvent survenir durant la phase de mise en œuvre de l'Accord, et s'accordent du coup sur la nécessité d'une vigilance de tous les instants.

C'est dans cette toile de fond que le Conseil de Sécurité adoptait le 27 juin la résolution 2227 conférant un nouveau mandat à la MINUSMA. La nouvelle résolution souligne clairement que la mise en œuvre pleine et effective de l'Accord doit être prise en charge et pilotée par les maliens eux-mêmes, et que la responsabilité incombe au Gouvernement malien et aux groupes armés des coalitions Plateforme et Coordination.

Sur les questions plus spécifiques à l'Etat de droit, la MINUSMA appuiera les mesures de Justice énoncées dans l'Accord en particulier dans son Titre V notamment avec la création d'une commission d'enquête internationale en consultation avec les parties.



La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP), qui participe aux travaux du sous-comité sur la réconciliation, la justice et les questions humanitaires, utilisera son bulletin pour tenir informés ses lecteurs des mesures qui seront prises de manière progressive afin de répondre aux attentes consignées dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger.

Le renouvellement du mandat de la MINUSMA s'opère au moment où on assiste à un changement au niveau du Leadership. La SAJP profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue et plein succès à Mme Mbaranga Gasarabwe, qui a récemment pris fonction en qualité de DSRSG/HC/RC.

Djibril LY
Chef de la Section des Affaires Judiciaires et
Pénitentiaires, MINUSMA

Audiences foraines dans la région de Mopti La justice se rapproche des justiciables avec l'appui de la MINUSMA

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de la MINUSMA accompagne les autorités maliennes, aussi bien dans le domaine de la réforme de la justice, du renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires que dans le domaine de l'accès à la justice.

A cet égard et en vertu de son plan de travail 2015, l'appui apporté par la Section à la tenue des audiences foraines constitue une activité prioritaire dans les zones reculées où il existe un besoin réel en matière de justice pour les populations, et ce, en raison de la distance et du manque de moyens, obstacles majeurs à l'accès à la justice. L'objectif des audiences foraines est ainsi de rapprocher la justice des justiciables.

C'est dans ce cadre que le 11 juin 2015 s'est tenue la première audience foraine dans le Cercle de Bankass, Commune de Ouenkoro (à environ 200 Km de Mopti et à 12 km de la frontière avec le Burkina Faso). Cette activité était organisée par la justice à compétence étendue de Bankass sur recommandation du parquet du Tribunal de Grande Instance de Mopti, avec l'appui logistique et consultatif de la SAJP de la MINUSMA de Mopti.

« L'appui et l'accompagnement de la MINUSMA dans cette activité est d'assurer l'appui logistique et financier du personnel judiciaire dans tous les cercles où devront se tenir ces audiences et précisément celui de Bankass où l'on se trouve actuellement », a ainsi précisé Nasser Zakr, Chef de la SAJP Mopti

Les audiences publiques se sont déroulées dans la salle de conférence de la Sous-préfecture de Ouenkoro. La Cour était composée de Messieurs Yaya Traore, Juge de paix à compétence étendue du Cercle de Bankass, lequel faisait office de Président du Tribunal, Abdoulaye Yalcouye, Substitut du Procureur de Mopti, et Kamatigui Coulibaly, Greffier. Certaines autorités étaient également présentes telles que Monsieur Kassoum Sanou, Sous-préfet de Ouenkoro, Cheik Harouna Sankaré, Maire de la Commune, plusieurs Chefs de villages de ladite Commune, et autres notabilités.

C'est au total cinq affaires, allant de l'homicide involontaire à l'abandon du domicile conjugal, qui ont été jugées par la Cour devant une quarantaine d'habitants venus assister à ces audiences. « Les audiences foraines sont comme toutes les audiences parce qu'on y juge les gens avec la même rigueur. Leur objectif est de rapprocher la justice des justiciables. La justice étant rendue au nom du peuple, c'est un plus lorsque la juridiction se déplace pour aller davantage auprès du peuple et lui montrer comment le procès se passe et comment la justice est rendue en son nom. Je pense que c'est une très bonne chose » nous a confié Yaya Traore, Juge de paix à compétence étendue du Cercle de Bankass.

L'initiative a été appréciée aussi bien des autorités administratives et judiciaires que les populations.

Selon Cheik Harouna Sankaré, Maire de la Commune de Ouenkoro: « Cette initiative est très importante car j'ai entendu certains chefs de villages dire que c'est la première fois qu'ils assistaient à une audience. Ils ne savaient pas que certaines séances sont publiques. Par ailleurs, ces audiences foraines incitent les populations à être honnêtes et permettent d'éviter certaines pratiques ou comportements au vu des sanctions appliquées. En outre, c'est un grand honneur pour ma commune d'accueillir la première audience foraine dans la région de Mopti ». Pour Kassoum Sanou, Sous-préfet de Ouenkoro: « La justice n'est généralement pas connue par nos populations. Le fait que le tribunal de Bankass se transporte ici permettra à nos habitants de connaître comment une audience se tient et comment la justice fonctionne ».

Par ailleurs, l'accompagnement de la Minusma a été salué à l'unanimité par les autorités locales.

Cheik Harouna Sankaré nous a confié: « Nous avons appris que c'est grâce à la Minusma que cette audience a pu se réaliser et nous remercions la Minusma pour ce geste. C'est un autre visage que nous découvrons de la MINUSMA. Nous voyons aujourd'hui que la MINUSMA se rapproche des populations, elle appuie la population. Il faut féliciter la MINUSMA qui est entrain de prouver qu'en dehors des aspects sécuritaires du pays, elle s'investit dans d'autres domaines au profit des autorités maliennes pour le bien des populations »

Kassoum Sanou, Sous-préfet de Ouenkoro, a, quant à lui, déclaré: « Il y a lieu de remercier la MINUSMA qui est aujourd'hui le partenaire incontournable du Mali dans le règlement de la crise. Nous demandons toujours son appui pour ces genres d'initiatives ».

En plus de rapprocher la justice des justiciables dans la région de Mopti et d'avoir un rôle dissuasif en matière de lutte contre le crime, ces audiences foraines participent au renforcement de la confiance des populations envers les autorités judiciaires. Ce qui est une manière de renforcer également l'Etat de droit conformément au mandat de la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires.



Messieurs Yaya Traore, Juge de paix à compétence étendue du Cercle de Bankass, Abdoulaye Yalcouye, Substitut du Procureur de Mopti, et Kamatigui Coulibaly, Greffier

Colocation mentorat, un encadrement de proximité pour le personnel pénitentiaire

Parmi les spécialistes recrutés par la MINUSMA pour la mise en œuvre de son mandat, notamment dans le domaine de l'Etat de droit, on compte les *Government Provided Personnel* (GPP). Ce sont des professionnels de la matière judiciaire ou pénitentiaire engagés par la Mission avec l'accord de leur gouvernement.

Les GPP interviennent auprès de leurs collègues nationaux comme conseillers ou comme mentors ; leur action consiste à apporter à leurs collègues un appui technique directement sur leur lieu de travail, d'où l'expression de « colocation mentorat » associée à leurs activités.

A la Maison d'Arrêt et de Correction de Tombouctou, par exemple, où l'activité de colocation est effective depuis février 2014, les agents ont bénéficié d'un accompagnement portant sur des thèmes relatifs, notamment, à :

la tenue de la guérite; la tenue du poste de police d'un établissement pénitentiaire; les rapports avec les détenus; la gestion des rixes entre détenus; la prévention des incidents et leur gestion en milieu carcéral; la gestion du personnel; l'organisation du service pénitentiaire; le transfert des détenus; le suivi des délais de détention, etc...

Selon le thème qu'il aborde, le GPP est conseiller ou bien mentor. Dans le premier cas, il observe et prodigue des conseils techniques, dans le second cas, il encourage la bonne pratique pénitentiaire par le biais de courts exposés sur des thèmes arrêtés d'un commun accord avec ses partenaires.

Les GPP accompagnent également les responsables des structures pénitentiaires à faire des plaidoyers auprès des associations, des ONGs et des structures étatiques afin d'inciter celles-ci à apporter leur concours à la bonne prise en charge des détenus et à la sécurisation de l'institution carcérale. En effet, ni les autorités nationales ni les personnes choisies par elles pour gérer les prisons ne peuvent, à elles seules, réussir à ramener au sein de la société des personnes dont leurs propres familles et la société toute entière n'ont pu empêcher le comportement déviant. Ainsi par exemple, un plaidoyer auprès du commandant de la zone de défense de Tombouctou a contribué à ce que l'épineuse question de l'armement des prisons trouve un début de solution à Tombouctou.



Des agents posent en compagnie de Lassina Guiti, Officier des Affaires Pénitentiaires SAJP Tombouctou (3e à partir de la gauche), après une séance de mentorat au poste de police de la MAC de Tombouctou



Une séance de mentorat à la guérite de la MAC de Tombouctou

L'efficacité de l'approche des GPP tient au fait qu'ils abordent le personnel sur son lieu de travail: les lacunes sont observées et corrigées ; une opportunité est donnée à chaque agent de poser des questions et d'obtenir des réponses de personnes expérimentées dans le domaine traité.

Les conditions essentielles de la réussite de la colocation mentorat sont : l'acceptation de l'expert par ses pairs nationaux ; la capacité de l'expert à les écouter et à les comprendre ; et, également, sa disposition à apprendre d'eux. L'approche utilisée par l'expert lorsqu'il s'adresse à ses pairs et sa maîtrise de la matière sont d'autres facteurs de succès de sa mission.

Accès à la justice

Tenue d'un atelier de formation sur l'accès à la justice et la justice des mineurs à l'intention des membres du Groupe Sectoriel de Protection (GSP) de Gao

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de Gao a animé le 3 juin 2015 un atelier de formation sur « *L'accès à la justice et la justice des mineurs* », à la demande et à l'intention des membres du Groupe Sectoriel Régional de Protection de Gao (GSP-Gao) sous le leadership du Bureau du Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR). Le GSP réunit les acteurs locaux et internationaux impliqués dans la protection et la promotion des droits des personnes au niveau régional. Une trentaine de participants ont pris part à cette formation d'une journée.

Quatre thèmes ont été présentés au cours de cette journée de formation: L'organisation judiciaire du Mali; Les principes fondamentaux du service public de la justice au Mali; La justice des mineurs - animés par la SAJP de Gao -; et, Le cheminement d'une plainte au pénale - par le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Gao.

L'objectif global de cette session de formation était de renforcer les capacités et harmoniser les connaissances des membres du GSP sur l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire malien. Et ainsi, de contribuer à appuyer leurs activités relatives au rétablissement de l'état de droit en rendant plus efficaces les actions menées en faveur de l'accès au droit et à la justice des justiciables de la région de Gao.

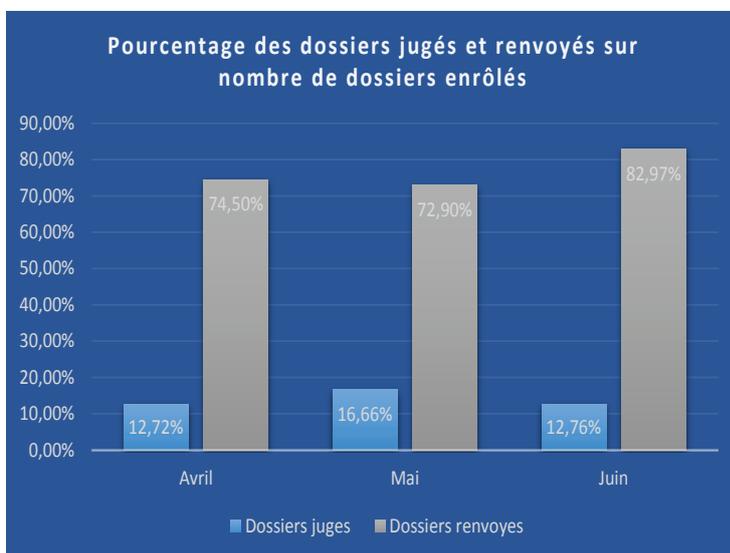
L'atelier a permis aux participants de connaître, notamment, les différents types et ordres de juridictions; leurs compositions et modes de fonctionnement ; les différents modes de saisine du parquet et le pouvoir d'opportunité des poursuites du procureur. Il a aussi permis de cerner les contours de la problématique de la justice pour mineurs qui doit privilégier les mesures socio-éducatives, le suivi psychosocial et médical, et faire de la privation de la liberté du mineur l'ultime recours en la matière.



Audiences correctionnelles et accès à la justice au Tribunal de Grande Instance de Tombouctou

During the second trimester 2015, the Tribunal de Grande Instance de Tombouctou held a total of 11 correctional hearings. The number of cases enrolled was 150. In this regard, it is important to highlight that the hearings are held regularly at the level of this jurisdiction, which is a fundamental acquisition in the framework of the re-establishment of the functioning of the judicial system.

However, the regular holding of hearings is hindered by a high rate of case referrals; among the 150 cases enrolled - to be called on the day of the hearing - during the last trimester, there were 118 cases referred (so 78.66%) for various reasons, primarily the default of notification of citations to the parties. This is a situation that limits access to justice in the circle of Tombouctou and can constitute a source of discouragement for defendants in custody who see their cases regularly referred for default of citation of civil parties or witnesses.



It is necessary to undertake actions to bring improvements at the level of citations so that the regular holding of hearings is not hampered by excessive referrals. From now on, the SAJP of Tombouctou envisages reinforcing the capacities of the justice officer. It also intends to exchange with the prosecution to envisage other solutions.

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de Gao contribue au renforcement des capacités du personnel des régions du Nord

1 Formation des agents pénitentiaires des régions de Mopti, Tombouctou et Gao par la SAJP de Gao sur « La sécurité des établissements pénitentiaires » : Gao, du 12 au 14 mai 2015

La salle de conférence de l'École des infirmiers de Gao a abrité, du 12 au 14 mai 2015, une formation des agents pénitentiaires des régions de Mopti, Tombouctou et Gao sur la sécurité dans les centres de détention. Cet atelier de formation de trois jours, initié par le bureau SAJP de Gao en collaboration avec la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DRAPES) Gao, a enregistré la participation d'une trentaine d'agents pénitentiaires, dont deux femmes, des trois régions susmentionnées.

Les participants ont échangé sur neuf thématiques, animées par des experts pénitentiaires de la MINUSMA, de la Police des Nations unies (UNPOL), du Service de lutte anti-mines des Nations unies (UNMAS), de la Sécurité des Nations Unies et des cadres de l'administration pénitentiaire malienne. Ces thématiques sont :

- Aperçu général sur la sécurité au Mali et particulièrement au nord
- Notions de sécurité personnelle;
- Gestion des prises d'otages;
- Sécurisation des transfèvements de détenus par voie terrestre (convoi – voyages);
- Information et sensibilisation sur les armes, les mines et engins explosifs;
- Maintien de l'ordre en milieu carcéral et Plan de protection et de défense des Maisons d'arrêt du Mali;
- La prise en charge des mineurs et femmes en milieu carcéral
- les Principes de sécurité en milieu carcéral ;
- L'appui du système des Nations Unies à la sécurisation des institutions judiciaires et pénitentiaires.



Photo de famille à l'issue de la formation des agents pénitentiaires et vue du Présidium

Cette session de formation a non seulement permis d'aborder certaines réalités sécuritaires sur le terrain mais également de doter les agents pénitentiaires des capacités nécessaires pour faire face aux multiples défis sécuritaires que connaissent leurs prisons respectives.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

- Plus de sessions de formations et d'exercices pour le personnel pénitentiaire;
- Beaucoup plus de moyens pour l'amélioration de la situation sécuritaire dans les prisons du Nord et des conditions de travail du personnel pénitentiaire;
- Davantage de professionnalisme de la part du personnel pénitentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

2 Session de mentorat à la Maison d'Arrêt et de Correction de Gao sur « Le respect de la hiérarchie »

La SAJP de Gao a organisé le 27 mai 2015 à la Maison d'Arrêt et de Correction de Gao une séance de mentorat sur le thème « *Le Respect de la hiérarchie* ». Seize agents dont le Régisseur ont participé à l'activité facilitée par la SAJP-GAO, avec la participation du Directeur Régional de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DRAPES).

Cette activité, qui s'inscrit dans le cadre du plan de travail du Bureau SAJP, vise au renforcement des capacités des agents pénitentiaires en service à la Maison d'Arrêt et de Correction de Gao. A l'issue de la session, une copie du décret portant statut du personnel et un aide-memento sur « Le Respect de la hiérarchie » ont été remis à chacun des participants.

Cette session de formation a permis aux participants de concevoir que le respect de la hiérarchie permet d'assurer un bon fonctionnement du service pénitentiaire et de mieux réaliser que la satisfaction de l'intérêt public passe nécessairement par la discipline des agents qui respectent

les ordres, les instructions et les consignes donnés par les supérieurs hiérarchiques, dans le milieu sensible qu'est la prison où le moindre écart ou inobservation des règles peut avoir des conséquences irréparables.



Maison d'Arrêt et de Correction de Gao où s'est tenue la session de mentorat

Sessions de mentorat à l'intention des magistrats à Mopti: un bel exemple de mutualisation des expertises au sein de la SAJP

Mutualiser les expertises disponibles au sein de la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de la MINUSMA dans un esprit de complémentarité et de solidarité dans l'action, en vue d'atteindre les objectifs à la fois régionaux et nationaux, telles sont les idées forces qui ont fondé l'appui apporté par les équipes régionales de Tombouctou et de Kidal à la mise en œuvre des activités de mentorat initiées par le bureau de Mopti.

Sur les cinq sessions de mentorat du personnel judiciaire organisées par l'Equipe régionale de Mopti entre mars et juin 2015, deux ont été entièrement animées par les membres des équipes régionales de Tombouctou et de Kidal. Les spécialistes des affaires judiciaires Falalou Nassirou Sofo, de l'équipe de Tombouctou, et Fortuné Dako, Chef de l'équipe régionale de Kidal, ont respectivement animé à Mopti les sessions sur la gestion et l'administration des juridictions et parquets (20 mai 2015) et la déontologie du magistrat (3 juin 2015).

Ces deux sessions, de toute évidence appréciées par les 51 magistrats bénéficiaires en raison de leur impact futur sur le renforcement de leurs capacités techniques, ont également servi à consolider les relations entre les acteurs nationaux de la justice et la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, selon les termes du Président de la Cour d'Appel de Mopti. Pour ce dernier, l'opportunité de discuter avec des spécialistes internationaux de questions spécifiques touchant à l'administration courante des juridictions et aux règles de déontologie du magistrat telles qu'elles résultent des instruments juridiques internationaux et des normes nationales en vigueur au Mali, est très enrichissante et mérite d'être pérennisée.

Pour la SAJP, l'appui mutuel des équipes régionales fait partie d'une stratégie de décloisonnement des dites équipes. L'option est ainsi offerte à chaque équipe régionale de recourir à l'expertise d'autres bureaux régionaux ou du bureau de Bamako dès lors que celle-ci lui fait défaut sur un sujet déterminé. Le positionnement de certaines expertises spécifiques de la Section dans des localités déterminées avec, pour vocation, sur le plan opérationnel, des déploiements rapides et ponctuels dans les régions où le besoin est identifié, a par ailleurs l'avantage d'éviter une concentration des ressources humaines au niveau du quartier général, comme ce peut être le cas dans d'autres missions. En apportant ainsi leur concours à la réalisation du plan de travail du bureau régional de Mopti, les équipes régionales de Tombouctou et de Kidal donnent tout leur sens à cette stratégie dont l'impact sur les prestations de la Section mérite d'être souligné, capitalisé et dupliqué.



Fortuné Dako lors de la session de formation sur la déontologie du magistrat



De gauche à droite: Avocat général, Président et Procureur général de la Cour d'appel de Mopti, Falalou Nassirou Sofo, Eloïse EDjiazet (SAJP Mopti), Magistrat du Tribunal de Mopti

Par Fortuné Dako, Chef de la SAJP Kidal, MINUSMA

AFFAIRES INTERNES

Départ de la SAJP MINUSMA de trois de nos collègues pour de nouvelles aventures



Notre collègue **Fortuné DAKO**, Team Leader du Bureau régional de Kidal, est arrivé à la MINUSMA le 3 mars 2014. Il rejoint le PNUD à Bangui (RCA) au poste de Conseiller technique Etat de droit. La Section a bénéficié de sa grande expérience et d'une production vaste de documents d'analyse sur la justice au Mali. Sa sagesse ainsi que son dévouement manqueront à la SAJP.

Notre collègue **Alessandro DE RIENZO** est arrivé à la MINUSMA le 2 février 2014 en tant qu'Officier des Affaires Judiciaires en charge des rapports de toute la Section. Il rejoint la Section Médiation après avoir donc passé près d'un an et demi à la SAJP. Il laisse une trace inoubliable en raison de son professionnalisme, son amour du travail bien fait et son souci permanent de la clarté.



En remplacement d'Alessandro, la SAJP bénéficie de l'arrivée de **Christina LAMPIERI**, Officier des Affaires Judiciaires, qui a pris fonction le 1er juillet 2015.



Notre collègue **François SOBO** est arrivé à la MINUSMA le 18 mars 2014 comme Officier des Affaires Judiciaires, adjoint au Team Leader du Bureau Régional de Gao. Compétent, fin analyste des questions juridiques, il n'est guère surprenant que François ait été promu pour rejoindre la MINUSCA, également comme Officier des Affaires Judiciaires.

Toute l'équipe de la SAJP les remercie de leur implication et leur souhaite une bonne continuation.



Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

Justice & Corrections Section

Pour toute information supplémentaire, contacter
For any additional information, please contact

Carine I. BONDUELLE
Email : bonduelle@un.org

Elodie MOSER
Email : moser@un.org
Phone : +229 94 95 01 38
Ext. (145)-2208



www.facebook.com/minusma



www.flickr.com/photos/minusma



twitter.com/UN_MINUSMA



www.youtube.com/minusma